

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
(modification n°1)**

LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature

Considérant la nécessité de compléter les délégations de signature de l'arrêté du 27 juillet 2021 suite à l'arrivée de nouveaux agents,

ARRETE :

Article 1. L'arrêté de délégation de signature du 27 juillet 2021 est complété à ses articles 3 et 5 par les délégations indiquées ci-après.

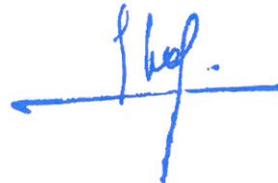
Article 2. La délégation visée à l'article 3 est accordée à M. Denis MARTINS DE ALMEIDA, adjoint au directeur.

Article 3. La délégation visée à l'article 5 est accordée à Mme Pauline BRAJON, paysagiste.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Agence, et affiché aux lieux en vigueur et notifié aux intéressés.

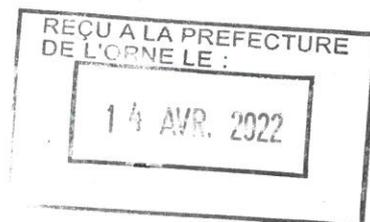
Alençon, le 14 avril 2022

Le Président de l'Agence départementale
d'ingénierie de l'Orne,



Christophe de BALORRE

Notification reçue le
NOM :
Prénom.....
Signature



an